

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 568-2022

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, a adopté le règlement numéro 568-2022 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 568-2022 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 898 385 \$ POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DES RUES DUPONT, DE LA FABRIQUE ET SAINT-CHARLES

Le règlement 563-2021 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 18 mai 2022.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 1^{ER} JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX.

La greffière adjointe,

Nicole Richard